

Mercredi 27 Mai 2015 - n°43

Economie - Villes de France demande un débat national sur l'avenir du ferroviaire

Economie - Villes de France publie son enquête sur la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires

Economie - Réunion inter-régionale à Albi le 19 juin 2015

Social - La commission des affaires sociales du Sénat revoit l'encadrement des Ad'AP

Economie - L'Observatoire des territoires publie son édition 2015

ECONOMIE



Villes de France demande un débat national sur l'avenir du ferroviaire

Les conclusions du rapport Duron, sur l'avenir des trains Intercités, n'ont pas fini d'alimenter le débat, dans une actualité particulièrement orientée sur l'accessibilité ferroviaire des villes petites et moyennes.

Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de Villes de France - qui s'était déjà exprimée le 20 mai dernier en amont avec plusieurs de ses collègues (voir notre dernière édition d'Ondes Urbaines) - a bien entendu réagi à la lecture des recommandations du rapport qui ont été remises hier au ministre chargé des transports, Alain Vidalies (voir infra).

Au terme de cet exercice, la commission Duron souligne que l'offre des trains d'équilibre du territoire (TET) doit être profondément « revue » pour répondre aux besoins de mobilité, essentiellement par la substitution d'autocars, le transfert aux régions, ou la cessation de lignes.

Et de préciser que « la réforme du modèle TET passe par la mise en place d'un nouveau paradigme (...) le transfert aux régions des lignes à caractère pendulaire ». Passé ces affirmations quelques peu abruptes, le rapport de la commission Duron préconise pêle-mêle qu'un « schéma de desserte des TET soit adapté sous l'égide d'une autorité organisatrice de plein exercice », « d'avoir recours à des délégations différenciées selon les types de lignes », tout en demandant l'expérimentation de l'ouverture du service à la concurrence « sur certaines lignes ciblées »...

Au rang des éléments à mettre au passif de l'État, ce rapport souligne tout de même que les investissements à réaliser sur l'infrastructure devront privilégier sa régénération, à l'exception de la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse qui requiert une attention particulière. En outre, « le matériel roulant à acquérir doit être mieux adapté aux besoins d'exploitation, l'effort réalisé en faveur du renouvellement du matériel roulant devant être poursuivi ». Les premières estimations faisaient état d'un effort d'investissement à hauteur de 3,5 à 4 Mds € pour l'ensemble des TET dans leur périmètre actuel.

La réaction des Villes de France

Préalablement à tout projet de démembrement, Villes de France estime qu'un débat doit être ouvert devant la représentation nationale. La restructuration de l'offre ferroviaire en France ne doit pas être tranchée uniquement par Bercy et la SNCF.

Vis-à-vis de l'abandon proposé du conventionnement par l'État pour le service des Trains Intercités, Villes de France estime qu'il faut également aller jusqu'au bout du processus. Ainsi, Caroline Cayeux demande - au-delà du seul autocar - « une ouverture de l'offre d'exploitation à la concurrence de toutes les lignes concernées, dans des conditions de transparence renforcées ».

S'agissant de la suppression de nombreuses transversales ferroviaires (comme les lignes Quimper - Bordeaux, Bordeaux - Lyon, Toulouse - Hendaye, Caen - Le Mans - Tours), Villes de France dénonce l'idéologie du tout TGV, c'est-à-dire une logique où est privilégié un modèle ferroviaire fait de métropoles, avec un polycentrisme parisien. Cela va à l'encontre des principes essentiels du développement durable, à l'heure où la France se prépare à accueillir la conférence internationale sur le climat, prévue en décembre prochain.

Concernant le transfert massif aux nouvelles régions de lignes et de matériels en état de déliquescence, Villes de France réclame enfin un audit indépendant pour évaluer objectivement le montant de la compensation qui sera due aux régions par l'État en cas de substitution. [Télécharger le rapport Duron](#)

ECONOMIE



Villes de France publie son enquête sur la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires

Près de deux ans après le lancement de la réforme, *Villes de France* a souhaité interroger ses adhérents sur les conditions de sa mise en oeuvre. Réalisée au mois d'avril sur une base de 55 villes représentatives du réseau des *Villes de France*, cette enquête permet de mettre en lumière certaines tendances intéressantes.

Quelques tendances

Si 85 % des villes estiment être parvenues à un consensus satisfaisant avec les parties prenantes sur les programmes adoptés, plus de la moitié (52 %) estiment que l'Etat, hors académies, ne les a pas suffisamment accompagnées.

Par ailleurs, toutes les villes connaissent un impact important au niveau de leur financement, de l'ordre de 184 euros par élève en moyenne, soit une augmentation de 10 % à 30 % pour près de la moitié d'entre elles.

74 % d'entre elles intègrent des activités autour des valeurs républicaines, de citoyenneté, et de vivre ensemble.

Encore de nombreuses difficultés

Enfin, l'enquête met en lumière les difficultés des collectivités à recruter des animateurs, au niveau qualitatif aussi bien que quantitatif, notamment en raison de l'assèchement de l'offre liée aux multiples recrutements sur les mêmes périodes et les mêmes bassins d'emplois. Concilier attrait des activités proposées et temps restreint, de plus soumis au turn-over des animateurs, est également l'un des principaux défis de ces nouveaux rythmes scolaires.

[Retrouver l'intégralité des résultats de l'enquête](#)

ECONOMIE



Réunion inter-régionale à Albi le 19 juin 2015

Villes de France organise une réunion inter régionale (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) à Albi, vendredi 19 juin prochain.

La matinée sera consacrée à un échange entre les élus du réseau. La réunion-débat de l'après-midi organisée conjointement avec l'Institut des Centres Villes portera sur la question de l'attractivité du commerce de centre ville dans sa montée en gamme.

La fuite commerciale vers les grandes zones de périphérie est indéniablement l'un des facteurs clés de la crise des Centres-Villes. Les villes font désormais face à un enjeu de taille : inciter les consommateurs à revenir en centre-ville. Un défi qui passe nécessairement par une montée en gamme des commerces de centre-ville afin de renforcer l'offre commerçante et d'améliorer le cadre de vie du cœur de ville.

Cette montée en gamme peut revêtir différentes formes en fonction du cadre d'attractivité de chaque commune.

Des experts et spécialistes du commerce moyen/haut-de-gamme apporteront témoignages et analyses pour un débat organisé et animé en 3 séquences :

1. Quelles sont les innovations marketing au service des associations de commerçants ?
2. Quels sont les réseaux d'indépendants sans enseigne ?
3. Les franchises sont-elles l'avenir des Centres-Villes ?

Cette rencontre est proposée à un large public d'élus de collectivités territoriales (communes et EPCI), aux institutionnels du Commerce et de l'Artisanat, aux collaborateurs de Cabinet, aux cadres territoriaux plus particulièrement en charge du développement économique, aux Managers de Centre-Ville,... [Programme et inscription](#)

SOCIAL



La commission des affaires sociales du Sénat revoit l'encadrement des Ad'AP

Réunie le mercredi 20 mai 2015, la commission des affaires sociales du Sénat a examiné, sur le rapport de Claire-Lise Campion et de Philippe Mouiller, le projet de loi ratifiant l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Après avoir rappelé le travail approfondi de concertation ayant abouti à la loi d'habilitation du 10 juillet 2014 puis à l'ordonnance du 26 septembre 2014, les

rapporteurs ont souligné la nécessité de ne pas bouleverser l'équilibre d'un texte que les collectivités territoriales et les acteurs du monde économique ont d'ores et déjà commencé à appliquer dans la perspective du dépôt de leurs projets d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) et de leurs schémas directeurs d'accessibilité/agendas d'accessibilité programmée (SDA/Ad'Ap). Celui-ci doit intervenir d'ici le 27 septembre 2015. Sur leur proposition, la commission des affaires sociales a adopté huit amendements qui ont pour principal objet de :

- mieux encadrer les procédures de dérogation des délais de dépôt des Ad'Ap et des SDA/Ad'Ap et d'allongement de la durée de ces agendas ;
- prévoir que les refus prononcés par les assemblées générales de copropriétaires à des travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public devront faire l'objet d'une décision motivée ;
- allouer au fonds national d'accompagnement de l'accessibilité universelle la totalité des sanctions financières prévues par l'ordonnance, qui s'appliquent aux règles de dépôt, de suivi et d'exécution des Ad'Ap et des SDA/Ad'Ap ;
- prévoir pour les professionnels concernés des formations à l'accueil et à l'accompagnement des personnes

handicapées ;

- demander, d'ici le 31 décembre 2018, la transmission au Parlement d'une évaluation de l'application de l'ordonnance et d'un bilan du chantier de simplification normative engagé par le Gouvernement. La commission des affaires sociales a par ailleurs complété le projet de loi afin de faire passer de 25 à 30 ans l'âge jusqu'auquel un jeune en situation de handicap peut effectuer une demande de service civique. Cette mesure, issue du constat de la très faible part des jeunes en situation de handicap au sein de personnes effectuant leur service civique, reprend la proposition de loi déposée par Mme Claire-Lise Campion le 20 mars 2015. Ce projet de loi sera examiné en séance publique le mardi 2 juin 2015. Dossier législatif : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl14-276.htm>

ECONOMIE



L'Observatoire des territoires publie son édition 2015

Disponible en ligne, le rapport 2014 de l'Observatoire des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dresse le panorama des dynamiques et des disparités territoriales à partir d'études, de données statistiques, de cartographies et d'analyses approfondies.

Ce rapport met en lumière les évolutions de nos territoires, ruraux et urbains, et leur développement économique et démographique. Il relève notamment que :

l'importance des pôles urbains, où réside 60 % de la population, structurent les disparités territoriales. Ces espaces accueillent, en moyenne, des populations plus jeunes et concentrent la majorité des emplois ;

sous l'impact de la crise, les inégalités de revenus progressent plus vivement dans des territoires déjà fragiles ;
mesurer la qualité de vie d'un territoire implique la prise en compte simultanée des caractéristiques socio-économiques de la population et des cadres de vie offerts par les territoires.

Le rapport constate aussi une homogénéisation progressive des modes de vie et des comportements, même dans les espaces autrefois considérés comme ruraux. Le modèle urbain s'est peu à peu diffusé vers les centres moyens, puis vers les plus petits. Un phénomène qui résulte d'un rattrapage global des économies et d'une homogénéisation de la structure sociale des espaces : les différentes catégories sociales cohabitent aujourd'hui davantage que dans les années 1960.

Par ailleurs, les travaux de l'Observatoire indiquent que, face au modèle de développement métropolitain qui concentre des métiers très qualifiés, l'attractivité résidentielle et touristique de l'ouest et du sud de la France a permis de créer des emplois et de mieux faire face à la crise. Ainsi, l'économie présentielle constitue une opportunité de développement pour certains territoires de plus faible densité économique.

Source : Lettre d'information de la politique de la ville

AGENDA

Mardi 9 juin - Paris

Conseil d'administration de Villes de France

Vendredi 12 juin - Paris

Colloque " Villes et Universités : Réussir ensemble ! "

[Programme et inscription en ligne](#)

Mardi 16 juin - Paris

Cérémonie de remise du Grand Prix de la revue des Collectivités territoriales en partenariat avec Villes de France

[Inscription préalable obligatoire](#)

Vendredi 19 juin - Albi

Réunion inter-régionale de Villes de France

[Programme et inscription](#)

Mardi 7 juillet - Paris

Réunion de la Commission Finances

Jedi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse

Congrès de Villes de France

[Programme et inscription en ligne](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi